

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2023

Le 28 Mars 2023, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni à la Mairie d'Échiré, sous la présidence de Madame Nathalie LALLEMAND, Vice-présidente déléguée du CCAS.

Présents : Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Sylvie AULIVIER, Mathieu BÉRARD, Martine CANTET, Annie AUGER, Claudine CHAUSSADE, Jacqueline GATTEPAILLE, Claudine MASSÉ, Marie-Claire RAIMOND.

Absente excusée : Jeanne GOURMAUD

Absent : Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE.

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente déléguée du CCAS déclare la séance ouverte à 18h30.

En début de séance, Madame Nathalie LALLEMAND, Vice-présidente déléguée du CCAS demande l'accord à l'ensemble des membres du conseil d'administration présents pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le point supplémentaire concerne une décision modificative afin d'ajuster les crédits liés au financement du goûter des aînés. L'ensemble des membres du conseil d'administration présent accepte l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1-Compte rendu du 14 Février 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Aide sociale

La Vice-présidente déléguée informe l'assemblée de la demande d'aide financière d'un administré de la Commune à la demande et sur présentation du dossier de l'assistante sociale.

La Vice-présidente déléguée, compte tenu de la situation difficile de l'intéressé, propose au Conseil d'Administration d'apporter une aide financière exceptionnelle **en participant à hauteur de 200 €** au règlement de la facture n°202303_01 relative au gardiennage de deux chiens à domicile (montant total initial de la facture : 445 € H.T.).

Cette aide sera versée directement à l'entreprise émettrice de la facture.

Cette somme sera mandatée au chapitre 65 du budget C.C.A.S. 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.

2- Aide financière d'urgence

La Vice-présidente informe l'assemblée de la situation financière difficile d'un administré de la Commune.

Une aide financière a été sollicitée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, se prononce favorablement pour d'un secours exceptionnel de 30,00 € (trente euros) destinés à l'achat de denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien ménager.

Cette aide est attribuée sous forme d'un bon alimentaires de 30,00 € (trente euros), à faire valoir auprès du magasin SUPER U à Echiré.

La facture correspondante sera mandatée au chapitre 65 du budget CCAS.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

3- Approbation du compte administratif 2022

La Vice-présidente, présente au conseil d'administration :

Le compte administratif 2022 du budget de rattachement CCAS qui se solde par un excédent global de 9 572, 74 € dont :

- | | |
|--|------------|
| - Section de fonctionnement – excédent : | 8 770,72 € |
| - Section d'investissement – excédent : | 820,02 € |

Après exposé, la Vice-présidente s'étant retirée, Madame Jacqueline GATTEPAILLE, désignée Présidente de séance, demande au conseil d'administration s'il a des observations à formuler sur le compte administratif 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

4- Approbation du compte de gestion 2022

La Vice-présidente, présidente de séance :

- présente au conseil d'administration le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier, pour l'exercice 2022, du budget de rattachement « C.C.A.S. » ;
- déclare que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis de l'exercice 2022 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Puis elle demande au conseil d'administration s'il y a des remarques à apporter et lui propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration,

- **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2022 au 31.12.2022,**
- **statuant sur l'exécution du budget rattaché,**
- **statuant sur la situation financière du CCAS,**

adopter à l'unanimité le compte de gestion 2022 tel que présenté.

5- Décision modificative n°1

Sur proposition de la Vice-présidente déléguée,

Un ajustement des crédits budgétaires en rapport avec les crédits consommés de l'année est nécessaire pour financer le goûter des aînés qui s'est tenu le 25 mars 2023. Les crédits prévus au budget primitif 2023 étaient de 1 500 € pour cet événement. Ces derniers sont insuffisants.

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général				
6232	Fêtes et cérémonies	300,00 €			
65	Autres charges de gestion				
65111	Aides	-300,00 €			
	TOTAUX	0,00 €			

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

6- Attribution de subventions

La Vice-présidente du Conseil d'Administration expose les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
Maison familiale et rurale de Bressuire	refus
UNAFAM	refus
UDAF Espace rencontre	refus
TOTAL	0 €

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subventions aux associations précitées. Le Conseil d'Administration souhaite aider financièrement les administrés qui pourraient être en situation de grande précarité.

7- Suivi et compte rendu des dossiers en cours

Situation d'un administré :

La Vice-présidente du CCAS ainsi que Madame Claudine CHAUSSADE, membre du CCAS informent l'assemblée du suivi de leur accompagnement d'un administré échiréen dont la situation médico-sociale est très dégradée. La mise en œuvre des ressources sociales (assistante sociale du Département et agent du bureau de la protection des populations vulnérables et aide alimentaire du Secours Populaire) et médicales est en cours.

Famille de réfugiées ukrainiennes :

L'assistante sociale de l'association l'Escale assure le suivi des ressources financières de la famille.

Famille de réfugiés afghans :

La famille est accompagnée par un groupe de bénévoles dans l'organisation des visites au CHU de Poitiers de leur dernier enfant né prématurément.

Logements communaux et sociaux :

Deux logements vacants du bailleur social Deux-Sèvres Habitat ont été attribués à deux familles Échiréennes.

Un appartement bailleur social Deux-Sèvres Habitat a été attribué pour une personne extérieure à Échiré.

Un logement du bailleur social Immobilière Atlantique Aménagement situé dans le quartier des allées fleuries a été attribué à une famille Échiréenne.

Goûter des aînés :

Le goûter des aînés s'est tenu le 25 mars 2023 à La Baratte. 180 aînés ont répondu présents. Une trentaine de bénévoles adultes ont assuré l'organisation, et 30 enfants (CMJ et adolescents) ont fait le service à table.

L'auteure du livre « Échiré au fil du temps » est venue présenter son projet de livre de photos et souvenirs. A la recherche de documents sur les années 1920/1950, elle a sollicité les aînés.

Un duo musical de chant et clavier a animé l'après-midi, puis les enfants ont chanté sur scène.

Cet après-midi laissera de bons souvenirs. Le coût de cet événement s'élève à 1 761, 38 €.

Vide grenier :

Le vide grenier aura lieu le 7 mai 2023.

Les réunions de préparation de cet événement sont programmées.

Le prochain conseil d'administration proposé : le Mardi 25 avril 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Vice-présidente déléguée du CCAS,

La secrétaire de séance,

Nathalie LALLEMAND

Jacqueline GATTEPAILLE



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jacqueline Gattepaille.